

	PUCES DE COUTURIERES ET LOISIRS CREATIFS Samedi 22 Novembre 2025 De 10h à 18h Salle de l'Eglise 92260 FONTENAY AUX ROSES
---	---

BULLETIN D'INSCRIPTION (à remplir en caractères MAJUSCULES)

A retourner à :
ASCS , à l'attention de Mme LEURELE
21 rue de l'avenir
92260 FONTENAY AUX ROSES

Nom (en majuscules) :

.....

Prénom :

.....

Adresse

.....

Téléphone :

.....

Courriel (en majuscules) :

.....

Type d'objets vendus :

.....

Matériel demandé :

Table de 1,20 m x 0,80 m	 x 12 € =	(2 maximum par exposant)
Grille de 2 m x 1 m	 x 3 € =	(1 grille par table maximum)
chaises à disposition	TOTAL =	

A joindre avec le bulletin d'inscription complété par courrier

- Chèque du montant total à l'ordre de l'ASCS
- Copie d'un document d'identité (Carte d'identité, passeport ou permis de conduire)
- N° Siret si vous êtes une association

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Je soussigné(e),.....

- déclare sur l'honneur, agir en tant que particulier, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas participer à plus de deux manifestations de cette nature au cours de l'année civile.
- accepte le règlement et les conditions d'inscription aux Puces de couturières du 22 novembre 2024.

Fait à : Le : Signature :

	PUCES DE COUTURIERES ET LOISIRS CREATIFS Samedi 22 Novembre 2025 De 10h à 18h Salle de l'Eglise 92260 FONTENAY AUX ROSES
---	---

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET REGLEMENT

Tarif et Matériel proposé

- table de 1, 20 m x 0, 80 m 12 € la table
- grille de 2 m de haut x 1 m de large 3 € la grille
- chaises à disposition

1 grille par table maximum, 2 tables et 2 grilles maximum par exposant

Inscription

Le bulletin d'inscription complété est à retourner à :

ASCS, à l'attention de Mme LEURELE, 21 rue de l'avenir – 92260 FONTENAY AUX ROSES

Vous devez impérativement joindre à votre bulletin d'inscription :

- le règlement correspondant à votre demande par chèque à l'ordre de l'ASCS
- une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (Carte d'identité, passeport ou permis de conduire).
- votre n° Siret si vous êtes une association ainsi que les nom, prénom, qualité, adresse de la personne représentant l'association

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.
Un emplacement vous sera attribué, aucun changement de place ne sera accepté et le placement à côté d'un autre exposant ne peut être garanti.
La confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail dans la limite des places disponibles. Une liste d'attente pourra être établie en cas de demandes trop nombreuses.

Conditions de remboursement

Pour tout désistement inférieur à huit jours ouvrés avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Organisation

Pour une bonne organisation, nous vous demandons de **vous présenter entre 8h et 9h** à l'entrée de la salle.

Vous vous engagez à tenir votre stand ouvert jusqu'à 18h, heure de fermeture au public.

Les emplacements devront être libérés, **nettoyés et débarrassés au plus tard à 19h.**

Accès :

En voiture

par la rue Boucicaut, stationnements publics aux alentours

Une place à proximité de la salle, rue Boucicaut devrait être réservée pour le déchargement des exposants (stationnement temporaire)

En transport en commun :

RER B Fontenay aux Roses,

Bus 128 et 394, arrêt Château Sainte Barbe

REGLEMENT

Les Puces des couturières sont réservés aux particuliers, non professionnels, en vue de vendre exclusivement des objets personnels en relation avec une activité de couture, de loisirs artisanaux, artistiques ou créatifs (matières premières, matériels, outils, livres sur le sujet, etc.).

La vente d'objets finis ou de créations est interdite

Les exposants s'engagent à ne pas participer à plus de deux fois par an à ce type de manifestation (article L310-2 du code de commerce et R321-9 du code pénal).

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière sanitaire et de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles.

La vente de meubles, d'armes, de produits alimentaires et d'objets à caractère tendancieux est interdite.

L'ASCS se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement et chaque participant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner. Il s'engage à se conformer aux consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre.

En vous souhaitant de bonnes ventes,

Le bureau de l'ASCS

Pour toute information complémentaire par mail à l'adresse suivante :

pucesascs.far@gmail.com

Les informations recueillies sur le bulletin d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ASCS. Elles sont conservées uniquement pour vous contacter de nouveau lors de l'organisation des prochaines Puces. A tout moment, vous pouvez nous contacter au sur pucesascs.far@gmail.com et demander à rectifier ou effacer les données vous concernant ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

